

Zone de secours

Hainaut centre

Place Communale 1

7100 LA LOUVIERE

Secrétaire du Conseil et du Collège :

Jonathan HOBE

Hobejonathan@gmail.com

Extrait du Procès-Verbal

Séance du Conseil de la Zone de secours Hainaut centre du 02 décembre 2015

• **En présence de :**

GOBERT Jacques, Bourgmestre, Président du Conseil

DEVIN Laurent, Bourgmestre

DEBIEVE Jean-Claude, Bourgmestre

DAYE Maxime, Bourgmestre

LOISEAU Vincent, Bourgmestre

DUPONT Xavier, Bourgmestre

SAINT-AMAND Olivier, Bourgmestre

THIEBAUT Eric, Bourgmestre

MOYART Ghislain, Bourgmestre

HOYAUX Pascal, Bourgmestre

DI RUPO, Bourgmestre

MOUREAU Christian, Bourgmestre

LEPINE Jean-Pierre, Bourgmestre

DAMEE Véronique, Bourgmestre

DANIEL Olivier, Bourgmestre

POLL Bénédicte, Bourgmestre

CULQUIN Brigitte, Echevine déléguée

Excusés:

TOURNEUR Aurore, Bourgmestre

HARTIEL Olivier, Echevin délégué

MILHOMME Rudi, Commandant de Zone f.f.

FERRARI Jean-Pierre, Comptable spécial de la Zone

SERROKH Nora, Secrétaire ad hoc

Marchés publics - CSC et choix du mode de passation - Acquisition de défibrillateurs

Le Conseil de la zone de Secours Hainaut Centre ;

Vu la loi du 15 mai 2007 relative à la sécurité civile et plus particulièrement les articles 117 et suivants ;

Vu la loi du 15 juin 2006 relative aux marchés publics et à certains marchés de travaux, de fournitures et de services et ses modifications subséquentes ;

Vu les articles 105 § 1er, 2° et 106 § 1er de l'Arrêté Royal du 15 juillet 2011 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques ;

Vu l'Arrêté Royal du 14 janvier 2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics et notamment dans son article 5 § 3 ;

Vu la loi du 17 juin 2013 relative à la motivation, à l'information et aux voies de recours en matière de marchés publics et de certains marchés de travaux, de fournitures et de services ;

Vu le cahier spécial des charges N° ZHC-2015-BE-Acquisition de 6 DEA-LT relatif au marché "Acquisition de 6 DEA (Défibrillateur automatique externe) pour les ambulances de la Zone " établi par la Zone de Secours Hainaut Centre ;

Considérant que le montant estimé de ce marché est de € 13.388,42 hors TVA ou 16.199,99€ 21% TVA comprise ;

Considérant qu'il est proposé de passer le marché par procédure négociée sans publicité ;

Considérant que dans ce cadre il est proposé de consulter les firmes suivantes :

- Cardioservice, BE 0891.298.653, Chaussée de Bruxelles, 213 à 1780 Wemmel
- VIMEDI SPRL, BE 0480.029.541 Rue De L'industrie 20 à 1400 Nivelles
- ESM European safety Maintenance srl fs, BE 0465.348.887 Guillaume d'Orange, 67 à 4100 Seraing;

Considérant que cette dépense est prévue à l'article budgétaire 35201/744-51 qui sera crédité en MB 1 2015 ;

DECIDE, à l'unanimité,

Article 1 : D'approuver les conditions du marché et d'approuver le choix de la procédure négociée sans publicité comme mode de passation du présent marché;

Article 2 : D'approuver le cahier spécial des charges N° ZHC-2015-BE-Acquisition de 6 DEA-LT et le montant estimé du marché "Acquisition de 6 DEA (Défibrillateur automatique externe) pour les ambulances de la Zone ", établis par la Zone de Secours Hainaut Centre. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier spécial des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics applicables.

Le montant estimé s'élève à € 13.388,42 hors TVA ou € 16.199,99, 21% TVA comprise ;

Article 3 : D'approuver la consultation des firmes suivantes dans le cadre de la procédure négociée:

- Cardioservice, BE 0891.298.653, Chaussée de Bruxelles, 213 à 1780 Wemmel
- VIMEDI SPRL, BE 0480.029.541 Rue De L'industrie 20 à 1400 Nivelles
- ESM European safety Maintenance srl fs, BE 0465.348.887 Guillaume d'Orange, 67 à 4100 Seraing.

Par le Conseil :

**La Secrétaire ad hoc,
Nora SERROKH**

**Le Président du Conseil,
Jacques GOBERT**

Pour expédition conforme :

La Secrétaire ad hoc


Nora SERROKH

Le Président du Conseil,


Jacques GOBERT

